



Fiche synthèse usure des pneus

Référence des textes réglementaires

Arrêté français du 18/07/2019, article 5
Instructions du contrôle technique IT VL F5 et IT PL F5

Catégorie de pneus concernés

Pneus Tourisme (y compris 4X4), Camionnette et Poids Lourd, y compris caravanes, camping-cars, remorques,...

Périmètre géographique

France.

Des dispositions similaires sont en vigueur dans la quasi-totalité des pays européens.

Pour les pneus Poids Lourd, de nombreux pays imposent une profondeur minimum de 1,6 mm (contre 1 mm en France).

Principales dispositions

Tous véhicules : la différence entre la profondeur des rainures principales de deux pneumatiques montés sur un même essieu ne doit pas dépasser 5 mm.

Véhicules inférieurs à 3,5 t :

- les pneumatiques doivent comporter un indicateur d'usure de la bande de roulement qui permette de signaler que les rainures principales du pneumatique n'ont plus qu'une profondeur de 1,6 mm.
- la profondeur est d'au moins 1,6 mm dans les rainures principales de la bande de roulement pendant toute leur utilisation sur route.



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Véhicules supérieurs à 3,5 t :

- la profondeur de rainures mesurée en quatre points répartis uniformément sur la circonférence du pneumatique ne doit pas être inférieure à 1 mm pour plus d'un point sur quatre.

Remarques

Consulter la recommandation de la profession : « Avaries_d_usage » liées à l'usure.